



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE Séance du mardi 26 mai 2020

1 – Installation du nouveau conseil municipal

En tant que Maire sortant, Mme Laure BESLIER déclare la séance ouverte. Elle rappelle que l'ouverture de cette séance doit être réalisée dans le cadre des dispositions légales et réglementaires strictes. Conformément aux résultats des élections municipales du 15 mars 2020, elle déclare installés les conseillers municipaux suivants :

Rang	Nom Prénom
1	BESLIER Laure
2	MORIN Yves
3	ROUDOUKINE Magali
4	AMAILLAND Rémi
5	BARBEREAU Chantal
6	AMAILLAND Julien
7	JAUNÂTRE Michelle
8	HUVELIN Jean-Noël
9	GUICHARD Michel
10	GARNIER Marie-Claude
11	DEFONTAINE Patrick
12	LE CADET Véronique
13	THOUZEAU Françoise
14	LEDEE Fabienne
15	LE SOMMER Isabelle
16	THIBERT Florence
17	GROLLEAU Johnny
18	GARRIOU Vincent
19	CHIRON Cécile
20	VINET Gaël
21	LE DANIEL Stéphane
22	BUSSARD Maxime
23	PIERRE Céline

2 – Élection du Maire

Résultats du scrutin

Désignations	Nombre
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre des votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Nom et Prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus
BESLIER Laure	23

Proclamation de l'élection du Maire

Mme Laure BESLIER a été élue Maire de Brains au premier tour du scrutin et a été immédiatement installée.

3 – Fixation du nombre des Adjointes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à 6 (six) le nombre des adjoints au maire de la commune, avec une organisation comme suit :

Relations avec le Pôle Sud-Ouest de Nantes Métropole	1 Adjoint
Cadre de vie, Environnement et Patrimoine	1 Adjoint
Communication et Relations Commerces	1 Adjoint
Enfance - Jeunesse	1 Adjoint
Solidarité	1 Adjoint
Sport, Culture, Manifestations	1 Adjoint

Chaque adjoint et conseiller délégué aura une délégation, par arrêté du maire.

4 – Élection des Adjointes

Sous la présidence de Mme Laure BESLIER, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des 6 adjoints au maire.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Désignations	Nombre
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre des votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Liste conduite par M. MORIN Yves

FONCTION	M. ou MME	NOM et PRÉNOM	Nombre des suffrages obtenus par la liste
Premier adjoint (1 ^{er})	M.	MORIN Yves	23
Deuxième adjoint (2 ^{ème})	Mme	ROUDOUKINE Magali	
Troisième adjoint (3 ^{ème})	M.	AMAILLAND Rémi	
Quatrième adjoint (4 ^{ème})	Mme	BARBEREAU Chantal	
Cinquième adjoint (5 ^{ème})	M.	AMAILLAND Julien	
Sixième adjoint (6 ^{ème})	Mme	JAUNÂTRE Michelle	

Proclamation de l'élection des six adjoints au maire

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par M. MORIN Yves. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme suit :

FONCTION	M. ou MME	NOM et PRÉNOM
Premier adjoint (1 ^{er})	M.	MORIN Yves
Deuxième adjoint (2 ^{ème})	Mme	ROUDOUKINE Magali
Troisième adjoint (3 ^{ème})	M.	AMAILLAND Rémi
Quatrième adjoint (4 ^{ème})	Mme	BARBEREAU Chantal
Cinquième adjoint (5 ^{ème})	M.	AMAILLAND Julien
Sixième adjoint (6 ^{ème})	Mme	JAUNÂTRE Michelle

5 – Lecture de la charte des élus locaux

6 – Attribution des indemnités de fonction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les indemnités de fonction selon la répartition suivante :

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS 2020-2026

Base : Traitement brut mensuel indice 1027	3 889.40 €	janv-19
--	------------	---------

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE MAXIMALE (MENSUELLE)

	Taux maxi	Nombre	Montant brut/mois	Observations
Maire	51.60 %	1	2 006.93 €	maxi
Adjoints	19.80 %	6	4 620.61 €	maxi
TOTAL			6 627.54 €	maxi

RÉPARTITION

Bénéficiaires	Taux	Montant brut/mois	Nombre	Montant total brut/mois
Maire	50.60 %	1 968.04 €	1	1 968.04 €
1er adjoint	22.20 %	863.45 €	1	863.45 €
Adjoints	12.40 %	482.29 €	5	2 411.43 €
Conseillers délégués	5.20 %	202.25 €	2	404.50 €
Conseillers	1.80 %	70.01 €	14	980.13 €
TOTAL			23	6 627.54 €

7 – Délégation donnée au Maire selon l'article L.2122-22 du CGCT

Il est exposé que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il convient de faire application de ce texte.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Mme le Maire l'ensemble des délégations (ou : certaines des délégations) prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que

Article 1

Mme le Maire est chargée, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2

Mme le Maire est chargée notamment d'ester en justice au nom de la commune.

Article 3

Mme le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

8 – Désignation des délégués communaux au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Pays d'Herbauges

Il est fait appel, en séance, à candidatures, afin de procéder au vote.

Les candidat(e)s sont :

Nom et Prénom
BESLIER Laure
AMAILLAND JULIEN
LE DANIEL Stéphane

Après vote au scrutin secret :

Désignations	Nombre
Nombre des votants (bulletins trouvés dans l'urne)	23
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Ont obtenu

Nom et Prénom	Nombre de suffrages obtenus par candidat
BESLIER Laure	23
AMAILLAND Julien	23
LE DANIEL Stéphane	23

BESLIER Laure, AMAILLAND Julien, LE DANIEL Stéphane, ayant obtenu chacun la majorité absolue, ont été élus délégués titulaires de la commune au SIVOM d'Herbauges.

9 – Questions diverses

Pas de questions diverses.

Séance levée à 20 h 39

Le 29 mai 2020

Le Maire, Laure BESLIER

